

1821 - 2021

Du livret d'épargne aux
grands projets structurants

INTERVIEW CROISÉE

Accompagner durablement le
développement de nos territoires

La Provence

COMMUNICATION

LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC CÉLÈBRE SON BICENTENAIRE

Deux cents ans d'engagements



Le siège de la Caisse d'Épargne CEPAC,
place Estrangin-Pastré à Marseille, au début du XX^e siècle.
/ PHOTO CÔTE 6 F1304 / CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13
/ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - TOUS DROITS RÉSERVÉS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'ÉDITO

Etre utile à tous, depuis 200 ans

Voilà 200 ans que la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône a fait son entrée dans la cité phocéenne. 200 ans d'histoire, de philanthropie, de partage, de solidarité... Autant de valeurs portées par la banque, qui ont traversé les siècles et qui sont plus que jamais d'actualité. Depuis sa création en 1821, la Caisse d'Épargne CEPAC tient un rôle majeur dans la vie économique et sociale de ses territoires. Jour après jour, elle ne cesse d'innover pour répondre à sa mission principale : être utile à tous.

Au plus proche de ses clients depuis toujours, elle compte aujourd'hui 242 agences, réparties sur 13 départements et collectivités territoriales, en métro-

polé et outre-mer, qui font de la Cepas un acteur bancaire de proximité couvrant, sur tous ses territoires, l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités locales, associations...

Situé au cœur de Marseille, place Estrangin-Pastré, son siège historique regorge d'anecdotes, qui 200 ans après, font toujours écho. Précurseur en matière d'égalité homme/femme, elle s'est très vite en-

gagée pour l'émancipation économique des femmes. Pionnière en matière de logement social, elle fut l'une des premières à faire construire des logements ouvriers. Enfin, la Caisse d'Épargne CEPAC est investie de longue date dans de grands projets ayant un impact sociétal. Des sujets qui, depuis deux siècles, sont ancrés dans notre feuille de route, pour répondre aux besoins de tous nos clients. Pour fêter le bicentenaire de la Caisse d'Épargne CEPAC, nous avons ouvert le livre pour vous dévoiler quelques pages de son histoire.

Bonne lecture à tous.



Édition spéciale

L'invention du livret de Caisse d'épargne: dématérialisation et moralisation

DATES CLÉS

1821

Fondation de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône

1881

Les Caisses d'Épargne autorisent les femmes à ouvrir un livret, seules, sans l'accord de leur mari

1888

Construction à La Capelette de la première cité ouvrière financée intégralement par la Caisse d'Épargne

1904

Inauguration du siège de la Caisse d'Épargne, place Estrangin-Pastré

1950

Obtention par les Caisses d'Épargne du droit de prêter aux collectivités locales

1983

Les Caisses d'Épargne peuvent effectuer toutes les opérations de banque

1999

Le statut de banque coopérative est donné aux Caisses d'Épargne

Le livret n°28 008 de la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône a été ouvert par un certain Claude Jandot, en 1845. L'intitulé complet de ce modeste document stipule "livret destiné à l'inscription de toutes les sommes versées à la Caisse". La précision nous semble relever du pléonasme tant le livret de Caisse d'Épargne est devenu, au cours des XIX^e et XX^e siècles, un objet financier de pratique courante, auquel nos aïeux ont été familiarisés dès l'enfance, par l'épargne scolaire. Dans les premières décennies du XIX^e siècle, le livret représente cependant une véritable innovation. Les ouvriers, domestiques et modestes employés auxquels s'adressent les premières Caisses d'Épargne sont supposés confier leurs quelques pièces durement économisées et ne recevoir qu'une écriture comptable, qu'ils sont souvent incapables de lire. Comment un livret de quelques pages est-il devenu le support d'une expérience précoce de dématérialisation de l'argent?

Observons le livret de Claude Jandot : au verso de la couverture sont mentionnés les membres du conseil d'administration de la Caisse centrale à Marseille, avec pour président Alexis Rostand, négociant, industriel et ancien maire de la ville. Les noms, titres et professions des administrateurs bénévoles sont la véritable garantie qui justifie la confiance des déposants modestes. À Marseille, dans les premières décennies du XIX^e siècle, la Caisse d'Épargne est une œuvre de bienfaisance, avec un caissier pour seul employé. Trois ou quatre dimanches par an, chaque administrateur bénévole contresigne devant le déposant les écritures apposées sur chaque livret par le caissier. La confiance se construit par un contact direct entre grands notables et déposants. Ainsi, lorsque Claude Jandot dépose 150 francs sur son livret le 8 octobre 1846 Charles Roulet, grand négociant, consul de Prusse, garantit l'opération par sa présence et sa signature. Lors du retrait suivant c'est un autre

grand notable, Edouard Couve, qui signe le livret de Claude Jandot. Ces administrateurs dirigent les affaires, l'administration, les tribunaux.

À la Caisse d'Épargne, ils développent une pédagogie de l'argent indispensable au développement économique qu'ils bâtissent. Le livret permet aux grands notables d'exercer leur patronage moral sur les modestes déposants, c'est un objet médiateur par lequel les plus riches engagent leur nom. L'exhortation de Lamartine dans un opuscule sur les Caisses d'Épargne traduit ce-

la "Écoutez donc des voix que vous connaissez ! Croyez-en des hommes qui fondent une institution morale à leurs frais ! Lorsque, comme à Marseille, les administrateurs de la Caisse d'Épargne appartiennent à l'élite économique le contact direct participe aussi d'une volonté d'intégrer la main-d'œuvre locale au système économique libéral qu'ils construisent.

Laurence AMÉRICI

Maîtresse de conférences en histoire contemporaine, CNRS UMR Tellemme, Aix-Marseille Université

La CEPAC 1821 - 2021 : du livret d'épargne aux grands projets structurants



Bon distribué par les administrateurs de la Caisse d'Épargne au début du XX^e siècle. / PHOTO COLLECTION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC

Le 3 janvier 1821, sous l'impulsion du préfet et de grands bourgeois philanthropes, la Caisse d'Épargne des Bouches-du-Rhône voit le jour. Comme celles de Bordeaux, Metz et Rouen, elle est créée sur le modèle de la toute première Caisse d'Épargne ouverte à Paris, en 1818. Contrairement à ses aînées, elle n'est pas associée à une ville, mais à un département. La volonté de participer à la vie d'un large territoire est ainsi clairement affichée dès l'origine. La Caisse d'Épargne est initialement destinée aux ouvriers auxquels elle ne propose qu'un seul produit : un livret d'épargne générant des intérêts qui doit leur permettre d'économiser afin de ne pas se trouver démunis en cas chômage ou de maladie. Non confessionnelle, la Caisse d'Épargne s'impose alors avant tout comme un organisme de prévoyance dont la raison d'être est à chercher dans la volonté des élites d'éduquer et d'aider les masses laborieuses en les moralisant. L'objectif affiché est de faire barrage à la misère, afin de réduire le recours aux bonnes œuvres et d'éviter les troubles à l'ordre public.

Au cours du temps, l'action sociale de la Caisse d'Épargne s'intensifie. Celle-ci distribue par exemple des bons pour que les plus démunis puissent avoir du pain gratuitement, crée une société d'assistance pour employer les chômeurs et encourage l'émancipation des femmes mariées, en les autorisant à ouvrir seules un livret, 84 ans avant que la loi leur permette de gérer seules leur argent. Dès 1888, l'institution avant-gardiste se lance également dans la construction et la gestion de logements sociaux. Par la suite, elle accorde des prêts hypothécaires aux ouvriers qui souhaitent édifier une maison, et investit dans la création de jardins ouvriers.

En 1950, la Caisse d'Épargne obtient le droit de prêter aux collectivités locales. Débute alors une phase d'investissement majeure dans les territoires qui perdurent toujours. Concernant les particuliers, dans les années 1960, la Caisse entame sa mue en leur proposant de nouveaux produits, puis des prêts, avant de se mettre, en 1983, à effectuer toutes les opérations de banque. De nos jours, depuis sa fusion avec les Caisses du Vaucluse, des Alpes, de la Corse, de la Réunion, de la Guadeloupe, de la Martinique et le rachat des banques de la Réunion (BR), des Antilles Françaises (BDAF) et de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM), celle que l'on appelle désormais la CEPAC œuvre sur treize départements et collectivités territoriales. Elle s'impose comme un acteur bancaire majeur, tout en continuant à financer des projets territoriaux de grandes envergures et à œuvrer pour les défavorisés, en luttant par exemple contre la discrimination bancaire.

Judith AZIZA

Historienne et docteur d'Aix-Marseille Université

200 ans de la CEPAC

"Accompagner durablement le développement de nos territoires"

Fortement investie sur le territoire, la Caisse d'Épargne CEPAC soutient de nombreux projets d'envergure sociale qui fédèrent collectivités locales, bailleurs sociaux et entreprises publiques. En parallèle, la CEPAC poursuit son engagement dans la transition énergétique et encourage les innovations pour une société plus durable. Joël Chassard, président du Directoire, et Jean-Charles Filippini, président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CEPAC, s'expriment sur ces sujets fondamentaux porteurs d'avenir

■ En cette année de relance économique, quelles sont les ambitions de la CEPAC?
Joël Chassard : Dès le début de la crise sanitaire, nous nous sommes mobilisés pour accompagner tous nos clients sur l'ensemble de nos territoires. Dès à présent, nous nous tournons vers l'avenir pour préparer au mieux la relance, en soutenant l'économie locale et en trouvant des solutions pour répondre aux nouvelles attentes de nos clients. Une de nos priorités ; maintenir notre contribution au développement et à l'attractivité de tous nos territoires.

■ Comment s'engage la CEPAC dans la sphère sociale ? Quels sont les grands projets à venir ?

Joël Chassard : L'engagement sociétal est historique pour la Caisse d'Épargne, créée il y a 200 ans par des philanthropes. Notre budget consacré à la RSE s'élève à presque 3 millions d'euros annuels. Nous contribuons durablement au développement économique et sociétal de nos territoires en soutenant tout ce qui en fait sa vitalité ; à savoir son tissu associatif, sportif, culturel mais aussi la santé, l'emploi, la protection des personnes, l'environnement et l'éducation. À titre d'exemple nous avons octroyé un don de 200 000 euros à des associations étudiantes de nos territoires pour qu'elles déploient des actions de solidarité auprès des étudiants durement touchés par la crise sanitaire.

Jean-Charles Filippini : Notre modèle opératif, adopté en 1999, continue à placer l'humain, les territoires et la responsabilité sociétale au cœur de ses décisions stratégiques. C'est ce qui anime au quotidien nos administrateurs et nos sociétaires qui jouent un rôle clé sur le terrain. La Caisse d'Épargne CEPAC s'est mobilisée pour être utile à tous en octroyant 530 000 euros de dons philanthropiques en 2020. Des dons qui soutiennent une quarantaine d'associations tout au long de l'année. Ensemble, nous nous préoccupons du bien commun et soutenons de nombreux projets associatifs, en nous appuyant quotidiennement sur nos valeurs coopératives d'utilité, de solidarité et de proximité. Des valeurs toujours actuelles qui guident les actions de nos 15 Sociétés Locales d'Épargne au quotidien.

■ La CEPAC ancre sa politique dans la transition écologique. En quoi cet investissement accompagne-t-il le développement de notre région ?

Joël Chassard : Depuis plus de 10 ans, nous sommes particulièrement engagés dans la transition écologique. En 2020, nous y avons consacré au total près de 1,6 milliard d'euros d'encours de financement au sein de nos territoires, ce qui



Joël Chassard, président du Directoire, et Jean-Charles Filippini, président du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CEPAC.

/PHOTO DR

nous place en 1er financeur de la filière au sein du groupe BPC et parmi les premiers français. La Caisse d'Épargne CEPAC contribue au financement de centrales solaires au sol ou en toiture, de fermes éoliennes, de centrales thermiques à base de biomasse, au financement d'infrastructure de stockage de l'électricité.

■ Comment envisagez-vous l'avenir ?

Joël Chassard : La crise sanitaire a agi comme un révélateur et un accélérateur de tendances profondes, de la digitalisation au travail hybride ou à la transition

énergétique. Fidèle à son histoire, la CEPAC va continuer à contribuer à l'effort collectif de sauvegarde et de relance de l'économie française, mais aussi de solidarité. Nous poursuivons également nos engagements dans le "green" en facilitant l'accompagnement de nos clients dans leur transition écologique et énergétique, notamment avec une offre d'épargne orientée vers une économie durable.

Jean-Charles Filippini : Notre modèle opératif constitue pour la CEPAC un enjeu majeur de fidélisation et de proximité avec les sociétaires. Il nous apporte

une vision de long terme de la relation bancaire, une proximité particulière avec les territoires et permet de donner la primauté à la relation humaine. Aujourd'hui, le sociétariat représente une véritable opportunité pour l'avenir. Une opportunité pour nos clients d'agir, de soutenir et de s'impliquer concrètement pour le financement de projets d'économie locale, sociale et solidaire. Et je crois qu'ils sont de plus en plus nombreux à se reconnaître dans nos valeurs et à partager nos préoccupations environnementales et sociétales.

Propos recueillis par Marie COURSIEN

La Caisse d'Épargne intensifie ses actions pour l'entrepreneuriat féminin

Elles représentent près de la moitié de la population active, mais seules 33% sont cheffes d'entreprise. Encore aujourd'hui, les femmes entrepreneuses sont confrontées à de réels déséquilibres dans leurs parcours professionnels comme dans le développement de leurs sociétés. Et la crise sanitaire est loin d'avoir amélioré les choses... En France, seule une entreprise sur trois est dirigée par une femme. Un triste constat contre lequel s'engage la Caisse d'Épargne. Depuis des années, solutions et moyens ont ainsi été mis en œuvre par le groupe pour accompagner les femmes et faciliter l'émergence de leurs entreprises. Récemment, la Caisse d'Épargne a cosigné une charte d'engagement avec le ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, aux côtés de Bpifrance. Cet accord



Les femmes représentent près de la moitié de la population active, mais seules 33% sont cheffes d'entreprise.

/PHOTO DR

visé notamment à accélérer le développement de l'entrepreneuriat chez les femmes, qu'il s'agisse de création ou de reprise d'entreprises. Pour y parvenir, des plans d'action régionaux pour l'entrepreneuriat

des femmes (Paref) ont été déployés. Pas moins de 300 actions de terrain ont été menées dans l'Hexagone, représentant plus d'un million d'euros d'investissement généré depuis leur lancement.

L'inclusion financière, un engagement solidaire historique

La solidarité demeure l'un des engagements fondamentaux de la CEPAC. De nombreux projets sont soutenus à travers notamment des dons philanthropiques, des partenariats et des mécénats solidaires. En 2020, la Caisse d'Épargne CEPAC a consacré 2,6 millions d'euros à la RSE.

Via l'IMF (Institut de Microfinance) Créa-Sol, développé en 2005, elle lutte contre l'exclusion bancaire grâce au microcrédit particulier. Ce dispositif contribue à répondre aux besoins de personnes ne trouvant pas de réponse dans le circuit bancaire classique, en leur offrant une chance de rebondir. Il a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi grâce à un projet spécifique : formation, permis de conduire, achat d'un véhicule, etc. Il peut également servir à couvrir une dépense de santé imprévue ou un problème de logement. Généralement inférieur à 5 000 euros à un taux équivalent à celui du livret A, le microcrédit particulier ne requiert ni de frais de dossier, ni de caution particulière. Le microcrédit professionnel, lui, s'adresse à des porteurs de projets ou de jeunes TPE pour créer une microentreprise, pour sortir du chômage de longue durée, pour couvrir des besoins ponctuels de trésorerie et notamment pour un primo-développement. Les prêts octroyés - pouvant aller jusqu'à 12 000 euros - permettent ainsi aux micro-entrepreneurs de générer ou de consolider leur propre emploi, et par la suite, d'en créer d'autres.



La Caisse d'Épargne CEPAC a consacré 2,6 millions d'euros à la RSE en 2020.

Patrimoine & culture

L'empreinte de la CEPAC au cœur des territoires

Judith Aziza, historienne, Docteur d'Aix-Marseille Université

Outre ses nombreuses agences, la Caisse d'Épargne CEPAC marque le paysage et le quotidien des villes où elle est implantée en finançant la construction de bâtiments emblématiques et en soutenant l'action culturelle. Les bâtiments évoqués dans les lignes qui suivent en témoignent.

Le siège de la CEPAC



Inauguré en 1904, le siège de la Caisse d'Épargne CEPAC est situé à Marseille, sur la place Estrangin-Pastré. Réalisé par le célèbre architecte Albert Tournaire il est doté d'une façade grandiose où figurent de très nombreuses sculptures réalisées par les plus grands artistes marseillais de l'époque. L'intérieur n'est pas moins luxueux : des colonnes en marbre, une immense verrière et un escalier d'apparat font partie des merveilles que compte l'édifice. Une attention particulière a été portée à la décoration de la salle de conseil où se trouvent de nombreuses peintures. L'ensemble s'impose comme une ode à la gloire de l'épargne et de l'institution qui la promeut depuis 1821 à Marseille.

L'agence du cours Mirabeau à Aix-en-Provence

Ouverte en 1825, la Caisse d'Épargne d'Aix-en-Provence est installée dans une agence sise au numéro 42 du cours Mirabeau. L'hôtel particulier qui l'abrite, depuis le XIXe siècle a été bâti au XVIIIe siècle, puis modifié dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour lui donner son apparence actuelle. À l'intérieur, bien que largement transformée pour répondre aux besoins de la Caisse d'Épargne, la bâtisse abrite toujours quelques merveilles anciennes, telles qu'un grand plafond à la française, des peintures champêtres, des boiseries et des moulures. Fait marquant, la demeure est connue pour avoir accueilli les assemblées des députés du Tiers Etat pendant la Révolution.



Bordant la Sorgue, le bâtiment de la Caisse d'Épargne ne passe pas inaperçu tant son architecture est remarquable. C'est en 1918 que l'institution, alors présente dans la ville depuis 1839, s'installe dans ce bâtiment. La construction de l'édifice, en 1880, a lieu à une période où la ville s'étend par-delà les limites naturelles de la rivière, notamment grâce à la création de fabriques autour desquelles les propriétaires font bâtir de splendides habitations. À l'image du bâtiment qui abrite aujourd'hui la Caisse d'Épargne, construite pour le propriétaire d'une minoterie anciennement située en contrebas, la plupart sont entourées d'un jardin et dotées d'une entrée majestueuse.

L'agence de l'Isle-sur-la Sorgue



L'agence de Gap

Sur la place de Verdun, à proximité immédiate du premier lycée de la ville, se dresse l'élégant bâtiment de la Caisse d'Épargne, présente à Gap depuis 1843. Au début du XXe siècle, l'institution partage ses locaux avec une salle des fêtes. La présence de cette dernière est alors signalée par une plaque, installée sur la tour nord, au même niveau que celle qui se trouve toujours sur la tour sud où figure la mention « Caisse d'Épargne ». Si à l'origine, les entrées du bâtiment se trouvaient au pied des tours, de nos jours, l'accès se fait par les anciennes fenêtres du rez-de-chaussée, précédées d'une large escalier aménagé au cours du dernier tiers du XXe siècle.



Le CEPAC Silo



Construit à Arenç entre 1926 et 1927, suivant les plans de l'ingénieur Maurice Vincent, le silo est originellement destiné au stockage des céréales qui arrivent par bateau dans le port de Marseille. Il est doté d'un système mécanique de gestion des flux qui le place, lors de sa mise en service, à la pointe de la modernité. Désaffecté en 1984, menacé de destruction, il est finalement labellisé *Patrimoine du XXe siècle*, avant de faire l'objet d'une requalification. Le silo abrite, depuis 2011, une salle de spectacle (portant le nom de son partenaire et mécène principal : le CEPAC Silo), et des bureaux, conçus respectivement par les architectes Roland Carta et Éric Castaldi.



Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

Installé à l'extrémité de l'esplanade du J4, le Mucem a été réalisé par l'architecte Rudy Ricciotti, associé à Roland Carta. Inauguré en 2013, il est doté de façades en verre, en partie recouvertes d'une résille de béton. Ses collections comptent près d'un million d'œuvres et d'objets, collectés depuis plus de 130 ans et principalement issus des fonds de l'ancien Musée National des Arts et Traditions Populaires.

En plus de son exposition permanente, le Mucem propose régulièrement des expositions temporaires et des événements culturels soutenus par la CEPAC, l'un de ses mécènes fondateurs, qui permettent de mieux comprendre l'histoire du pourtour méditerranéen.

Le stade Orange Vélodrome

Inauguré en 1937, le stade Orange Vélodrome, conçu par l'architecte Henri Ploquin, est un édifice emblématique de la cité phocéenne. Pensé comme un espace omnisports, outre des matchs de football il accueille à l'origine des courses cyclistes (d'où son nom de vélodrome), des épreuves d'athlétisme et des rencontres de rugby. Reconfiguré à plusieurs reprises, depuis 2014, il dispose de 67 000 places.

Lors de cette dernière phase de travaux, dirigée par l'agence d'architecture Scau associée à l'agence Didier Rogeon Architecture, les tribunes ont été couvertes et un nouveau parvis a été aménagé. Ce projet d'envergure a été co-financé par la Caisse d'Épargne CEPAC, partenaire du stade et de l'Olympique de Marseille depuis 23 ans.

